

« Situation de bien-être » en Belgique

David Natali

Observatoire social européen (OSE)

Conférence de clôture de
L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité
entre les générations

27 novembre 2012



« Situation de bien-être » en Belgique

- *Le status quo;*
- Les questions à adresser face au vieillissement;
- Les défis, les progrès déjà réalisés et ce qui reste à faire;
- 4 points pour le débat

1. Le *status quo* des pensions en Belgique

- Le premier pilier se base sur le principe de la solidarité et de l'assurance sociale (en répartition)
 - trois régimes: travailleurs salariés , indépendants, et secteur public
 - rôle des minimum et de la garantie GRAPA
- Le deuxième pilier - en capitalisation - couvre une partie de la population (environ 40% de retraités)
- Le troisième pilier n'est pas considéré comme partie prenante des pensions complémentaires

1. Le *status quo* des pensions en Belgique

- les dépenses publiques en matière de pensions en 2011 ont été de 9,9 % du Pib (tendance 2011/60 + 4,6%),
Source CEV, 2012
- le taux de remplacement brut en 2011 était de 51,3% (net 74%) (tendance 2011/60, + 1,4% grâce au 2eme pilier)
- près d'une personne de plus de 65 ans sur cinq est exposée, en 2009, à un risque de pauvreté
- taux d'emploi pour les plus de 55 ans avec 37,3% en 2010. Toutefois, l'âge effectif de retrait du marché du travail est passé de 56,8 ans en 2000 à 61,6 ans en 2007

2. Les questions à adresser

- **Adéquation des prestations**

- mettre à jour les pensions face aux changements socio-économiques et démographiques

- **Les inégalités**

- réduire les inégalités (de genre, occupation, revenue)

- **L'intégration institutionnelle**

- bien intégrer les piliers
- bien intégrer les différentes politiques concernées (emploi, fiscalité, soins de santé, etc.)

3. Sept défis en Belgique

(selon J. Berghman)

1. Une politique des pensions cohérente

- Défendre les droits des plus âgés et des travailleurs actifs

2. Les périodes assimilées

- Couvrir l'inactivité (grossesse, chômage, temps partiel)

3. Couples et survivants

- Divorcés

4. Les grandes différences entre les systèmes de retraite

- Trois régimes

3. Sept défis en Belgique

5. Le rôle du deuxième pilier

- Couverture encore à accroître?
- Inégalités importantes

6. Le paiement des retraites complémentaires sous forme d'un capital

- Risque pour les assurés

7. Un système complexe : les sept piliers

- Nécessité d'une coordination sans alibis

3. Les mesures les plus récentes et le progrès ultérieurs

- Face au vieillissement de la population, les réformes en Belgique ont largement suivi les lignes directrices proposées par l'UE
- la modération des coûts, la tentative de développer d'avantage la couverture du deuxième pilier, en gardant au même temps l'objectif de l'adéquation des prestations

3. Les mesures les plus récentes et Accord de gouvernement de décembre 2011

- le relèvement de l'âge de départ à la retraite anticipée de deux ans (de 60 à 62 ans)
- l'augmentation de la condition de carrière pour y accéder dans les régimes salariés et indépendants, et dans la fonction publique (40 ans)
- le calcul de la pension dans la fonction publique sur la base du traitement moyen des 10 dernières années et non plus des cinq dernières années
- réduire l'accès aux systèmes de crédit-temps et d'interruption de carrière

3. Les mesures les plus récentes et Pacte de solidarité entre les générations, 2005

- Mécanismes d'adaptation au bien-être
- Des allocations sociales de remplacement
- Des allocation sociales forfaitaires

3. L'avenir des pensions en Belgique

- Progrès en matière d'adaptation au bien-être, mais risques liés à l'austérité
- Réduction des inégalités, mais toujours la question de genre
- Coordination institutionnelle, rôle du deuxième pilier toujours à clarifier

4. Quatre points à débattre

- *Point 1*, L'introduction de mécanismes automatiques face aux vieillissement démographique
 - de l'âge de la retraite/des coefficients
- *Point 2*, Le rôle du deuxième pilier dans un système complexe
 - Inégalités dans la couverture et la protection des travailleurs (femmes; travailleurs à revenus plus faibles; indépendants)

4. Quatre points à débattre

- *Point 3, Périodes assimilées*
 - Augmenter la protection (Temps-partiel) ou réduire aussi certaines garanties (crédit-temps)?
- *Point 4, Egalité des traitements*
 - Fonctionnaires (réduire les bénéfices?) et indépendants (augmenter les cotisations?)
 - Survie (mariés et divorcés/incitation au travail)
 - Accès aux fonds pensions et niveau des prestations